

Diplômes de l'animation professionnelle du champ socio-éducatif et culturel

Certifications des ministères chargés des sports, de la jeunesse
et de la vie associative

Les professions de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire recouvrent différents métiers et publics. Cela concerne tout autant les enfants et les adolescents que les publics adultes et les personnes âgées. Ce sont des métiers éducatifs et pédagogiques nécessitant des expériences personnelles importantes. L'aspect social de ces professions est fortement prononcé. C'est un secteur en pleine évolution où les débouchés sont réels, mais où les emplois se construisent.

Les ministères chargés des sports, de la jeunesse et de la vie associative encadrent les processus de formations et délivrent des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socio-culturelle. Une architecture rénovée des diplômes a été initiée depuis 2001 : le BAPAAT, le BP JEPS (destiné à remplacer le BEES 1er degré et le BEATEP), le DE JEPS et DES JEPS (destinés à remplacer le BEES 2e degré, le DEFA et le DE-DPAD).

Sont décrits au verso de ce document, les niveaux de qualification et pré-requis des diplômes du champ de l'animation socio-éducative et culturelle. Des liens vers les fiches du répertoire des certifications professionnelles renseignent sur les référentiels d'emploi, les contenus de formation et les textes de référence de chaque diplôme (<http://www.cncp.gouv.fr>)

Les personnes intéressées doivent contacter et s'inscrire directement auprès de l'organisme de formation. Toutes les formations se déroulent en alternance.

Les organismes proposant des formations professionnelles dans le secteur de l'animation socio-éducative et culturelles en Région Centre :

[la maison familiale rurale de Férolles - 45](http://www.mfr-ferolles.com/)

<http://www.mfr-ferolles.com/>

[l'association Respire 41](http://www.respire-formation.fr/)

<http://www.respire-formation.fr/>

[les Cemea centre](http://www.cemeacentre.org/)

<http://www.cemeacentre.org/>

[l'UFCV centre](http://www.ufcv.asso.fr/)

<http://www.ufcv.asso.fr/>

[l'Institut du travail social - 37](http://www.atec-tours.com/)

<http://www.atec-tours.com/>

[le CREPS de la région Centre](http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/)

<http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>

[Consulter le calendrier national des formations
et la réglementation des diplômes professionnels
par spécialité, mention ou option](#)

sur le site Internet du ministère des sports
<http://www.sports.gouv.fr>

Les aides au financement

| <i>Vous êtes</i> | <i>Cadre de prise en charge</i> | <i>Prise en charge</i> | <i>Dossiers éligibles</i> | <i>Sélections</i> | <i>Observations</i> |
|---|--|--|---|------------------------|---|
| Âgés de moins de 30 ans et demandeur d'emploi | MSS ou Convention Conseil Régional du Centre | Totale ou partielle des frais pédagogiques | Nombre limité | Après étude du dossier | |
| Demandeur d'emploi de plus de 30 ans | Convention Conseil régional du Centre | Totale des frais pédagogiques Rémunération | Nombre limité | Après étude du dossier | |
| Salarié du secteur privé ou public | Congé Individuel de Formation (CIF) | Totale ou partielle des frais pédagogiques Rémunération | Selon accord de l'employeur ^[1] et des OPCA ^[2] | | Demande à faire entre 6 mois et 1 an avant le début de la formation |
| Quel que soit votre âge | Contrat de professionnalisation | Totale des frais pédagogiques Rémunération en fonction de l'âge | | | Avoir un employeur |

Pour de plus amples détails, n'hésitez pas à vous adresser auprès de l'organisme de formation.
ou auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

^[1] Les employeurs doivent être à jour de leurs cotisations auprès des OPCA

^[2] Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (AGEFOS-PME / Uniformation...)

| NIVEAU | diplôme | animation socio-éducative ou culturelle spécialité, mention, option | descriptif | Condition d'accès |
|----------------|---|---|--|---|
| II (BAC+4) | Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) <i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> | <i>Mention « direction de structure et de projet »</i> | Direction de projet ou de structure, formation de formateurs consulter la fiche 4910 du répertoire des certifications professionnelles | Être titulaire d'un des diplômes suivants DEFA (ou diplômes reconnus équivalents) DEJEPS spécialisation. Animation socio-culturelle diplôme de niveau III dans le champ de l'animation diplôme de niveau II enregistré au RNCP Ou 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 2400 h minimum |
| III (BAC+2) | Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) <i>Spécialité animation socio-éducative ou culturelle</i> | <i>Mention « animation sociale »</i> <i>Mention « développement de projets, territoires et réseaux »</i> | Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur consulter la fiche 4900 du répertoire des certifications professionnelles | Être titulaire d'un diplôme de niveau IV - dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au RNCP pour la mention animation sociale - dans le champ de l'animation inscrit au RNCP pour la mention animation développement de projets, territoires et réseaux Ou être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP Ou attester d'un niveau de formation de niveau IV et d'une expérience d'animation de 6 mois Ou 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 h minimum |
| IV (BAC) | Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) | <i>Spécialité loisirs tout public</i> <i>Spécialité animation sociale</i> <i>Spécialité animation culturelle</i> <i>Spécialité techniques de l'information et de la communication</i> | Animation à destination des différents publics, à travers la découverte des activités scientifiques et techniques, culturelles et d'expression et physiques. consulter la fiche 2011 du répertoire des certifications professionnelles Conception, conduite de projets d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne. consulter la fiche 4383 du répertoire des certifications professionnelles Accompagnement culturel, soutien aux projets, aux pratiques culturelles, conception et animation d'activités culturelles. consulter la fiche 2459 du répertoire des certifications professionnelles Conduite de projets d'animation et initiation aux TIC dans le réseau Information Jeunesse, les espaces cultures numériques, les espaces multimédias municipaux, les points Cyb, les cybercafés consulter la fiche 1974 du répertoire des certifications professionnelles | Dossier et entretien présent retraçant l'expérience en matière d'animation, Ou par équivalence être titulaire des qualifications suivantes : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, Ou tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quelque soit son champ d'intervention Ou tout diplôme de niveau IV ou supérieur. Dossier et entretien 6 mois d'expériences d'animation Ou Être titulaire d'un des diplômes suivants: BAPAAT; - le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ; - le Diplôme Professionnel d'Aide Soignant ; - le Diplôme d'Aide Médico-psychologique ; - le CAP « Petite enfance » ; - le BEP « Carrières sanitaires et sociales » ; - le BEPA « Services aux personnes ». présenter une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur culturel. et un dossier comportant : - un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation ; - un descriptif de sa pratique personnelle dans un support technique d'activité culturelle ; Ou être titulaire d'un des diplômes suivants - BASE, BAFA ; BAFD ; BAPAAT Test d'entrée ou passeport pour l'Internet et le Multimédia |
| V (CAP-BEP) | Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) | Consulter les fiches RNCP des options option Loisirs de pleine nature option Loisirs du jeune et de l'enfant option Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif | Animateur qui intervient sous l'autorité et le contrôle d'un animateur plus qualifié | possibilité de rentrer en formation dès 16 ans mais le diplôme n'est délivré qu'à 18 ans - réussir aux tests de sélection |